



**Arrêté n°RM-DEC-1000-096 du 19 mars 2026 portant composition du jury du concours externe d'assistant de service social de l'éducation nationale de la session 2026.**

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours interne et externe de recrutement d'assisant de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours externe d'assistant de service social pour la session 2026 est composé conformément à l'annexe joint au présent arrêté

**Article 2**

Le calendrier du concours externe d'assistant de service social :

- L'épreuve d'admission se déroulera sur tout ou partie de la période comprise entre **le mardi 21 avril 2026 et jeudi 23 avril 2026 ;**
- Le jury d'admission se réunira **le jeudi 23 avril 2026 ;**

**Article 3**

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL  
SESSION 2026**

**Présidente :**

ANDRIEU Valérie

Cheffe de la division des personnels  
contractuels d'enseignants

**Vice-Président :**

JACQUES-HENRY Damien

Principal adjoint au collège de Koungou

**Membres du jury :**

MOINDJIE Hamina

Assistante sociale à la préfecture de  
Mayotte

ZEMMOUR Anne

Conseillère technique assistant social au  
Rectorat de Nice